



Conditions de candidature aux passages de grades Régionaux 1^{er} et 2^{eme} Dan

1. Présentation de la candidature :

Présentation de la candidature par le **Professeur du candidat**. La fiche de candidature est signée par le candidat, le professeur (ou à défaut un technicien fédéral s'il est de 2 grades supérieurs au niveau du candidat) et le Président de région.

2. **Dépôt du dossier de candidature** : Le dossier doit parvenir au **responsable régional des grades** (voir en première page) deux mois avant la date d'examen par courrier électronique. Ce formulaire de candidature, une fois validé, sera ensuite transmis à la SCDGEA (scdgea@yahoo.fr) par le responsable régional des grades.

3. **Constitution du dossier** : Il est impératif que les pièces suivantes soient transmises avec la fiche de candidature dans les délais demandés.

- ✓ **Fiche de candidature** dûment remplie et signée par le candidat, le professeur et le président du comité régional Aikibudo de la ligue.
- ✓ **Un chèque** couvrant les frais de dossier de 50 Euros, à l'ordre suivant : Comité interdépartemental Aikibudo Ile-de-France
- ✓ **Timbre de licence**, un minimum de :
 - Trois timbres de licences pour le 1^{er} Dan dont celui de l'année en cours.
 - Cinq timbres de licences pour le 2^{eme} Dan dont celui de l'année en cours.
- ✓ **Age minimum révolu** :
 - 1^{er} Dan : Le candidat doit être âgé d'au moins 16 ans.
 - 2^{eme} Dan : Le candidat doit être âgé d'au moins 18 ans.
- ✓ **Délai minimum suivant le grade précédent** :
 - 1^{er} Dan : Délai minimum d'un an depuis le 1^{er} Kyu (à la date d'examen).
 - 2^{eme} Dan : Délai minimum de deux ans depuis le 1^{er} Dan (de session a session).
- ✓ **Participation aux stages** : Au minimum trois stages d'Aikibudo régionaux ou nationaux, réalisés dans les douze mois qui précèdent la date limite d'inscription, stages mentionnés sur le passeport.
- ✓ **Certificat médical** : Certificat médical de non contre-indication de la pratique sportive ou du tampon du médecin en face du timbre de licence, sur le passeport. **Le certificat médical doit dater de l'année sportive en cours. Il doit mentionner le terme « en compétition ».**
- ✓ **Scan des pages suivantes du passeport FFAAA** :
 - Noms et adresse du candidat.
 - Timbre de licence de l'année en cours, grades Aikibudo, tampon certificat médical (à défaut une copie du certificat médical).
 - Stages Aikibudo.

Note :

- Toute pièce manquante au dossier lors de son dépôt constituera une cause de refus pour l'inscription à l'examen.
- Une convocation sera envoyée au candidat après vérification du dossier au plus tard deux semaines avant l'examen.



FICHE DE CANDIDATURE ET DOSSIER COMPLET A ADRESSER DEUX MOIS AVANT LA DATE DE L'EXAMEN

A l'exception du chèque de règlement des frais de dossier, l'ensemble des documents de candidature doit être dématérialisé et envoyé par mail à l'adresse suivante : nathalieverite.akbd@gmail.com

Il n'est plus nécessaire d'envoyer un dossier sous format papier. Voir page suivante pour le détail des pièces à fournir.

Le chèque de règlement devra être remis le jour de l'examen au secrétariat de séance avec votre passeport aikibudo

EXAMEN DE 1er DAN AIKIBUDO DU 18 juin 2023

Tout candidat inscrit à un passage de grade, absent le jour de l'examen sans avoir informé au préalable ses responsables, devra attendre un an révolu avant de pouvoir s'inscrire à un nouveau passage.

Nom :	Nom de Jeune Fille :		
Prénom :	Sexe : <input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> F	
Date de naissance :	Age :		
N° de Licence :	Téléphone :	Email :	
Adresse :			
Code Postal :	Ville :		

Nom du Club :		Ligue :	
Numéro du Club :		Grade :	
Professeur :		Numéro de diplôme	
Diplôme enseignant :			

Date de début en AIKIBUDO :

	OBTENU LE	LIEU EXAMEN	N° HOMOLOGATION	FEDERATION
1 ^{er} KYU				

Présentations précédentes à cet examen

Date	Lieu
Date	Lieu

Veillez inscrire ci-après les 3 stages fédéraux effectués lors des 12 Mois avant votre inscription tels que figurant sur votre passeport :

1- Date :	Lieu :	Animateur :	Réservé au Resp. rég. des grades Dossier reçu le - Hors délai <input type="checkbox"/> - Incomplet <input type="checkbox"/> - Manque stage(s) Dossier complet <input type="checkbox"/>
2- Date :	Lieu :	Animateur :	
3- Date :	Lieu :	Animateur :	

	CANDIDAT	PROFESSEUR	PRESIDENT DU COMITE REGIONAL
DATE			
NOM			
VISA			



Conditions de candidature aux passages de grades Régionaux 1^{er} et 2^{eme} Dan

4. Présentation de la candidature :

Présentation de la candidature par le **Professeur du candidat**. La fiche de candidature est signée par le candidat, le professeur (ou à défaut un technicien fédéral s'il est de 2 grades supérieurs au niveau du candidat) et le Président de région.

5. **Dépôt du dossier de candidature** : Le dossier doit parvenir au **responsable régional des grades** (voir en première page) deux mois avant la date d'examen par courrier électronique. Ce formulaire de candidature, une fois validé, sera ensuite transmis à la SCDGEA (scdgea@yahoo.fr) par le responsable régional des grades.

6. **Constitution du dossier** : Il est impératif que les pièces suivantes soient transmises avec la fiche de candidature dans les délais demandés.

- ✓ **Fiche de candidature** dûment remplie et signée par le candidat, le professeur et le président du comité régional Aikibudo de la ligue.
- ✓ **Un chèque** couvrant les frais de dossier de 50 Euros, à l'ordre suivant : Comité interdépartemental Aikibudo Ile-de-France
- ✓ **Timbre de licence**, un minimum de :
 - Trois timbres de licences pour le 1^{er} Dan dont celui de l'année en cours.
 - Cinq timbres de licences pour le 2^{eme} Dan dont celui de l'année en cours.
- ✓ **Age minimum révolu** :
 - 1^{er} Dan : Le candidat doit être âgé d'au moins 16 ans.
 - 2^{eme} Dan : Le candidat doit être âgé d'au moins 18 ans.
- ✓ **Délai minimum suivant le grade précédent** :
 - 1^{er} Dan : Délai minimum d'un an depuis le 1^{er} Kyu (à la date d'examen).
 - 2^{eme} Dan : Délai minimum de deux ans depuis le 1^{er} Dan (de session a session).
- ✓ **Participation aux stages** : Au minimum trois stages d'Aikibudo régionaux ou nationaux, réalisés dans les douze mois qui précèdent la date limite d'inscription, stages mentionnés sur le passeport.
- ✓ **Certificat médical** : Certificat médical de non contre-indication de la pratique sportive ou du tampon du médecin en face du timbre de licence, sur le passeport. **Le certificat médical doit dater de l'année sportive en cours. Il doit mentionner le terme « en compétition ».**
- ✓ **Scan des pages suivantes du passeport FFAAA** :
 - Noms et adresse du candidat.
 - Timbre de licence de l'année en cours, grades Aikibudo, tampon certificat médical (à défaut une copie du certificat médical).
 - Stages Aikibudo.

Note :

- Toute pièce manquante au dossier lors de son dépôt constituera une cause de refus pour l'inscription à l'examen.
- Une convocation sera envoyée au candidat après vérification du dossier au plus tard deux semaines avant l'examen.